

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00267

Numéro SIREN : 440 736 080

Nom ou dénomination : QUADIENT INDUSTRIE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt 26106

Désignation de l'entreprise : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 42 avenue Aristide Briand 92220 Bagneux			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 4 0 7 3 6 0 8 0 0 0 3 5			Néant ☐ *				
			Exercice N clos le, 31012022		N-1 31012021		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
		Frais de développement * CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	2 210 093	AG	2 164 135	45 957	100 254
		Fonds commercial (1) AH	9 146	AI		9 146	9 146
		Autres immobilisations incorporelles AJ	28 896 310	AK	24 242 908	4 653 401	8 251 936
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	100 846	AO		100 846	100 846
		Constructions AP	12 335 682	AQ	9 777 594	2 558 087	3 113 402
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	26 238 510	AS	25 743 617	494 893	593 727
		Autres immobilisations corporelles AT	8 686 391	AU	7 217 058	1 469 332	1 416 777
		Immobilisations en cours AV	3 200 279	AW		3 200 279	824 234
		Avances et acomptes AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU		CV			
		Créances rattachées à des participations BB		BC			
		Autres titres immobilisés BD		BE			
		Prêts BF		BG			
		Autres immobilisations financières* BH	14 565	BI		14 565	14 565
	TOTAL (II) BJ			81 691 826	BK	69 145 315	12 546 510
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	7 644 216	BM	1 280 198	6 364 018	3 937 507
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP	783 002	BQ	140 723	642 279	545 697
		Produits intermédiaires et finis BR	392 712	BS	89 453	303 259	205 524
		Marchandises BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	432 719	BW		432 719	16 421
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	5 366 927	BY		5 366 927	4 758 640
		Autres créances (3) BZ	28 833 079	CA		28 833 079	23 524 926
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD			
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	75 506	CG		75 506	19 495	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	6 486 040	CI		6 486 040	6 222 693	
	TOTAL (III) CJ	50 014 204	CK	1 510 374	48 503 830	39 230 906	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	131 706 031	1A	70 655 689	61 050 341	53 655 797	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise				SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE		Néant ☐ *			
						Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 22 000 000)					DA	22 000 000	22 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK (380 437))					DC			
	Réserve légale (3)					DD	2 173 851	2 173 851	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)					DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)					DG	380 437		
	Report à nouveau					DH	(5 793 242)	(3 090 947)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(114 229)	(2 702 294)	
	Subventions d'investissement					DJ			
	Provisions réglementées *					DK			
	TOTAL (I)					DL	18 646 816	18 380 608	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
Avances conditionnées					DN				
TOTAL (II)					DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	747 960	644 176	
	Provisions pour charges					DQ	3 837 091	4 718 472	
	TOTAL (III)					DR	4 585 052	5 362 649	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligataires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	374	833	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)					DV	4 526 479	5 401 602	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	26 433 968	17 781 680	
	Dettes fiscales et sociales					DY	6 711 809	6 111 707	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		657	
	Autres dettes					EA	145 841	616 056	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB			
TOTAL (IV)					EC	37 818 472	29 912 538		
Ecart de conversion passif* (V)					ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	61 050 341	53 655 797		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
				Ecart de réévaluation libre	1D				
				Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	34 627 647	25 746 699	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	374	833		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC				
	Production vendue	{ biens * services *	FD	22 075 136	FE	655 396	FF	22 730 533	19 694 105		
			FG	5 303 790	FH	11 865 753	FI	17 169 544	16 687 446		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	27 378 927	FK	12 521 150	FL	39 900 077	36 381 552		
	Production stockée*						FM	770 200	(276 342)		
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO	1 081	1 098		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	43 625 229	34 375 259		
	Autres produits (1) (11)						FQ	47 682	16		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	84 344 271	70 481 585		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	25 417	10 183		
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	11 755 503	6 743 060		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(2 040 527)	301 349		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	43 062 674	33 959 434		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 276 864	1 989 219		
	Salaires et traitements*						FY	14 675 475	15 385 755		
	Charges sociales (10)						FZ	6 959 769	6 992 663		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*					GA	5 792 885	4 997 141		
							GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	208 287	395 342		
							GD	161 640	256 810		
	Autres charges (12)						GE	385 820	429 353		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	82 263 812	71 460 311		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 080 458	(978 725)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	25 988	39 201		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN	71 987	79 344		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	97 975	118 546		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	288 638	313 074		
	Différences négatives de change						GS	116 022	61 948		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	404 660	375 022		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(306 685)	(256 475)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 773 773	(1 235 201)			

Désignation de l'entreprise										SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE		Néant ☐ *		
										Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	3 200	1 900	
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC	247 096	1 240 990	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	250 296	1 242 890	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	372 498	1 347 272	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		143 003	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG	350 880	750 138	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	723 378	2 240 413	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(473 082)	(997 523)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)												HJ	1 406 268	469 570
Impôts sur les bénéfices * (X)												HK	8 652	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	84 692 542	71 843 022
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	84 806 772	74 545 317
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	(114 229)	(2 702 294)
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										IG		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J	25 988	39 201
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K	6 822	5 341
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX		
	(9)	Dont transferts de charges										RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD		
	(11)	Dont montants des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5										A1	42 944 256	33 917 434
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A3		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9										A4	337 280	429 334
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8												
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :												Exercice N	
	produits sur cession d elements d actif cedes												Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
														3 200
	dotation provision depart												350 880	
charges depart (SDTC)												372 498		
reprises provisions depart													247 096	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :												Exercice N		
												Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE
440736080 IS1

31/01/2022

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise											SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE											Néant		*												
CADRE A			IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations																								
									1			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence					Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste																			
												2					3																			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ						D8						D9											
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	30 554 424					KE						KF	561 126										
CORPORELLES	Terrains												KG	100 846					KH						KI											
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9						KJ	3 485 801					KK						KL												
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1						KM						KN						KO												
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants		M2						KP	8 785 652					KQ						KR	64 228									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3						KS	26 030 180					KT						KU	208 329										
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV						KW						KX												
		Matériel de transport*										KY	131 976					KZ						LA												
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	7 907 943					LC						LD	704 777											
	Emballages récupérables et divers *										LE						LF						LG													
	Immobilisations corporelles en cours												LH	824 234					LI						LJ	3 914 505										
	Avances et acomptes												LK						LL						LM											
	TOTAL III												LN	47 266 635					LO						LP	4 891 840										
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G						8M						8T										
		Autres participations												8U						8V						8W										
Autres titres immobilisés												1P						1R						1S												
Prêts et autres immobilisations financières												1T	14 565					1U						1V												
TOTAL IV												LQ	14 565					LR						LS												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	77 835 625					ØH						ØJ	5 452 966											
CADRE B			IMMOBILISATIONS				Diminutions					Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice					Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence																			
							par virement de poste à poste			1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					2		3					4												
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN						CØ						DØ						D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO						LV						LW	31 115 551					1X					
CORPORELLES	Terrains												IP						LX						LY	100 846					LZ					
	Constructions	Sur sol propre				IQ						MA						MB	3 485 801					MC												
		Sur sol d'autrui				IR						MD						ME						MF												
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS						MG						MH	8 849 880					MI												
	Installations techniques, matériel et outillage industriels												IT						MJ						MK	26 238 510					ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU						MM						MN						MO												
		Matériel de transport				IV						MP						MQ	131 976					MR												
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW						MS	58 304					MT	8 554 415					MU												
	Emballages récupérables et divers *				IX						MV						MW						MX													
	Immobilisations corporelles en cours												MY						MZ	1 538 461					NA	3 200 279					NB					
	Avances et acomptes												NC						ND						NE						NF					
	TOTAL III												IY						NG	1 596 766					NH	50 561 709					NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ						ØU						M7						ØW					
	Autres participations												IØ						ØX						ØY						ØZ					
	Autres titres immobilisés												I1						2B						2C						2D					
	Prêts et autres immobilisations financières												I2						2E						2F	14 565					2G					
	TOTAL IV												I3						NJ						NK	14 565					2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4						ØK	1 596 766					ØL	81 691 826					ØM						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise												SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE		Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement				CY				EL				EM				EN			
Fonds commercial				RE				RF				RI				RJ			
Autres immobilisations incorporelles				PE		22 193 087		PF		4 213 957		PG				PH		26 407 044	
TOTAL I				RK		22 193 087		RM		4 213 957		RN				RO		26 407 044	
Terrains				PI				PJ				PK				PL			
Constructions		Sur sol propre		PM		3 189 489		PN		105 964		PO				PQ		3 295 454	
		Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU			
		Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		5 968 562		PW		513 578		PX				PY		6 482 140	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		25 436 453		QA		307 163		QB				QC		25 743 617	
Autres immobilisations		Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD				QE				QF				QG			
		Matériel de transport		QH		131 976		QI				QJ				QK		131 976	
corporelles		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		6 491 166		QM		652 221		QN		58 304		QO		7 085 082	
		Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT			
		TOTAL II		QU		41 217 647		QV		1 578 928		QW		58 304		QX		42 738 271	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN		63 410 734		ØP		5 792 885		ØQ		58 304		ØR		69 145 315	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV					
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						NO					
TOTAL III		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ					
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations												SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE		Néant ☐ *	
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice				
			1		2		3		4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI					
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR					
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU					
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D				
Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H					
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M					
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S					
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W					
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4 718 472	4Y		4Z	881 381	5A	3 837 091				
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E					
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		E0		EP		EQ		ER					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U					
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	644 176	5W	512 521	5X	408 736	5Y	747 960				
TOTAL II		5Z	5 362 649	TV	512 521	TW	1 290 117	TX	4 585 052				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D					
		6E		6F		6G		6H					
		02		03		04		05					
		9U		9V		9W		9X					
		06		07		08		09					
	Sur stocks et en cours	6N	1 320 475	6P	208 287	6R	18 388	6S	1 510 374				
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W					
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A					
	TOTAL III	7B	1 320 475	TY	208 287	TZ	18 388	UA	1 510 374				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	6 683 124	UB	720 808	UC	1 308 505	UD	6 095 426			
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	369 927	UF	1 061 409								
	– financières	UG		UH									
	– exceptionnelles	UJ	350 880	UK	247 096								
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.										10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.													
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE
440736080 IS1

31/01/2022

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1			A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières				UT	14 565	UV	14 565	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA							
		Autres créances clients				UX	5 366 927		5 366 927				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* ☐)				ZI							
		Personnel et comptes rattachés				UY	8 254		8 254				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	3 596		3 596				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	530 658		530 658				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
		Groupe et associés (2)				VC	27 110 814		27 110 814				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 179 755		1 179 755				
		Charges constatées d'avance				VS	6 486 040		6 486 040				
	TOTAUX						VT	40 700 612	VU	40 700 612	VV		
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice				VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)						7Y							
Autres emprunts obligataires (1)						7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine				VG	374		374				
		à plus d'1 an à l'origine				VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)						8A	4 526 479		1 335 654		3 190 824		
Fournisseurs et comptes rattachés						8B	26 433 968		26 433 968				
Personnel et comptes rattachés						8C	5 229 716		5 229 716				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						8D	1 049 455		1 049 455				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	101 246		101 246					
	Obligations cautionnées				VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	331 390		331 390					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						8J							
Groupe et associés (2)						VI	145 841		145 841				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)						8K							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *						ZZ							
Produits constatés d'avance						8L							
TOTAUX						VY	37 818 472	VZ	34 627 647		3 190 824		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	561 720	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	1 436 843	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31012022			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	49 568	XE	55 042			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	5 474					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	5 103 333	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	5 103 333			
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	8 652	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN				
											WO				
											XR				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)															
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ				
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
										TOTAL I	WR	5 167 027			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	114 229
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	5 003 851		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV				
					WH										
					WP										
					WW										
					XB										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A			XA					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY		
	Majoration d'amortissement*												XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF				
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC						
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI		XG	16 298			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont déduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	5 134 380			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								{ bénéfice (I moins II)		XI	32 647				
								{ déficit (II moins I)				XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	32 647	XO			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
provision pour depart a la retraite			8X	3 537 944	8Y 4 376 202
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
provision pour participation			9K	1 406 763	9L 461 342
effort construction			9M	64 944	9N 67 731
organic			9P	93 680	9R 98 575
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	5 103 333	YO 5 003 851
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise																		SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE										Néant		*																					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie										0C		(3 090 947)										AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{		- Réserve légale		ZB																					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie										0D		(2 702 294)											- Autres réserves		ZD																									
	Prélèvements sur les réserves										0E													Dividendes		ZE																									
																								Autres répartitions		ZF																									
	TOTAL I										0F		(5 793 242)											Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG		(5 793 242)																							
																						TOTAL II		ZH		(5 793 242)																									
RENSEIGNEMENTS DIVERS																				Exercice N :										Exercice N - 1 :																					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7												YQ																												
	- Engagements de crédit-bail immobilier																						YR																												
	- Effets portés à l'escompte et non échus																						YS																												
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance																						YT		24 079 435										16 408 176																
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8												XQ		3 649 364										3 509 294																
	- Personnel extérieur à l'entreprise																						YU		1 223 110										1 006 226																
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)																						SS		279 079										578 495																
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages																						YV																												
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES												ST		13 831 684										12 457 240																
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052																						ZJ		43 062 674										33 959 434																
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE																						YW		331 556										638 805																
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS												9Z		945 308										1 350 414																
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052																						YX		1 276 864										1 989 219																
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée																						YY		7 018 951										6 164 929																
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations																						YZ		8 612 844										6 993 882																
DIVERS	- Montant brut des salaires *																						0B		14 662 115																										
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *																						0S																												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *																						ZK		0.53		%				0.45		%																		
	- Numéro du centre de gestion agréé *										XP														- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR														
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice																						RG																												
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies																						RH																												
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.										JA		32 647										Plus-values à 15%		JK												Plus-values à 0%		JL												
																							Plus-values à 19%		JM												Imputations		JC												
	Groupe : résultat d'ensemble.										JD												Plus-values à 15%		JN												Plus-values à 0%		JO												
																							Plus-values à 19%		JP												Imputations		JF												
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		2		N° SIRET de la société mère du groupe										JJ		4		0		2		1		0		3		9		0		7		0		0		3		4

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE							Néant ☒ *					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE												
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①			Valeur d'origine* ②		Valeur nette réévaluée* ③		Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④		Autres amortissements* ⑤		Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*							
Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧		Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %				
I. Immobilisations*	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+							
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+							
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+							
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice										
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme										
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *										
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨											
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩					(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE

Néant☒*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ^① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^① *.	

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥= ②+③-④-⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE																		Néant		*																					
Exercice ouvert le : 01022021 et clos le : 31012022																		Durée en nombre de mois		12																					
DECLARATION DES EFFECTIFS																																									
Effectifs moyens du personnel																		YP		295.00																					
Dont apprentis																		YF		6.00																					
Dont handicapés																		YG		20.00																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale																		RL																							
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																									
I		Chiffre d'affaires de référence CVAE																																							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises																		OA		39 900 077																					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés																		OK																							
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante																		OL																							
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges																		OT		42 944 256																					
TOTAL 1																		OX		82 844 334																					
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																		OH																							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation																		OE																							
Subventions d'exploitation reçues																		OF																							
Variation positive des stocks																		OD		3 360 998																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée																		OI																							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation																		XT																							
TOTAL 2																		OM		3 360 998																					
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																							
Achats																		ON		12 322 581																					
Variation négative des stocks																		OQ		550 270																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances																		OR																							
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.																		OS																							
Taxes déductibles de la valeur ajoutée																		OZ																							
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																		OW																							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée																		OU																							
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois																		O9																							
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante																		OY																							
TOTAL 3																		OJ		12 872 852																					
IV		Valeur ajoutée produite																																							
Calcul de la Valeur Ajoutée																		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG		73 332 481																			
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)																		SA		73 332 481																					
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																																									
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE																		EV																							
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																		GX																							
Effectifs au sens de la CVAE																		EY																							
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																		HX																							
Période de référence												GY				/				/						GZ				/				/							
Date de cessation												HR				/				/																					
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																																									
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																																									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																																									

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE31012022N° SIRET4 4 0 7 3 6 0 8 0 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISESA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE

ADRESSE (voie)42 avenue Aristide Briand

CODE POSTAL92220VILLEBagneux

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 374 994
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénominationquadient technologies france

N° SIREN (si société établie en France)662023910% de détention99.82Nb de parts ou actions1 374 994

Adresse : N°42Voieav aristid briand

Code Postal92220CommuneBAGNEUXPaysFRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)Nom patronymiquePrénom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance : DateN° DépartementCommunePays

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

Titre (2)Nom patronymiquePrénom(s)

Nom marital% de détentionNb de parts ou actions

Naissance : DateN° DépartementCommunePays

Adresse : N°Voie

Code PostalCommunePays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1

(1)

Néant

☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31012022

N° SIRET

4 4 0 7 3 6 0 8 0 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE

ADRESSE (voie)

42 avenue Aristide Briand

CODE POSTAL

92220

VILLE

Bagneux

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise	SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE 42 avenue Aristide Briand 92220 Bagneux 440736080 IS1	31/01/2022
-----------------------------	---	------------

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
SALESFORCE	01022022	31012023	981 446		
SALESFORCE	01022022	31012024	693 594		
YXIME	01102021	31122021	626 192		
NTT DATA	01012022	31122022	581 051		
MICROSOFT	01072021	30062022	508 202		
NFORMATICA	29012022	28012023	312 000		
ZUORA	30012022	29012023	306 703		
DELL	23122022	22122023	232 330		
Workday Limited	30092021	29092022	223 348		
DELL	23122021	22122022	212 969		
ntershop	01012022	31122022	148 500		
SALESFORCE	01022022	31012023	114 736		
SALESFORCE	01022022	31012025	108 768		
QSA	01012022	31122022	90 645		
Freshworks Inc	30112021	30112022	76 800		
RIMINI STREET	20102021	19102022	68 925		
QSA	01012023	31122023	64 695		
Workday Limited	30092021	29092022	58 078		
SOFTWARE AG FRANCE	04082021	03082022	57 232		
Sociabble	01082021	31072022	54 800		
QSA	01012024	31122024	51 620		
Q CXM France	01022022	31012023	42 770		
AD ULTIMA	15032021	14032022	40 087		
NTT DATA	30092021	30092022	39 528		
BYTES	01062019	31052022	39 248		
Workday Limited	30072021	29072022	37 619		
NFORMATICA	21102021	20102022	32 207		
Phenom People Inc D	01082021	31072022	24 999		
QUALYS TECHNOLOGIES	01092021	31082022	23 715		
CEGEDIM	07122021	06122022	21 770		
AVAXIA INTERNATIONAL DW	29112021	28052022	20 000		
AVAXIA INTERNATIONAL DW	29112021	28052022	19 200		
ZUORA	01022021	31012022	18 668		
Zuora	01022022	31122022	17 419		
DocuSign France SAS	01112021	31102022	16 197		
FRANFINANCE LOCATION	01012022	31122022	16 060		
Kimble Applications	01052021	30042022	15 968		
YXIME	01012022	31032022	15 616		
SALESFORCE	01022022	31012026	15 120		
TRISKELL SOFTWARE	01122021	30112022	14 923		
COMSOFT DIRECT	27062021	26062022	14 803		
AN INFOSYSTEMES	01102021	31102024	14 015		
NFORMATICA	25102021	24102022	12 234		
ORACLE	30032021	29032022	11 219		
GIM	01012021	31122021	11 214		
PROSPERON NETWORKS	31072021	31072022	11 141		
MICROSOFT FRANCE	01012022	30062022	10 570		



Désignation de l'entreprise	SA QUADIANT INDUSTRIE FRANCE 42 avenue Aristide Briand 92220 Bagneux 440736080 IS1	31/01/2022
-----------------------------	---	------------

[illegible]

Exercice ouvert le	01022021	et clos le	31012022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social :	
SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE					
SIRET	4 4 0 7 3 6 0 8 0 0 0 0 3 5				
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
42 avenue Aristide Briand					
92220 Bagneux					

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01012002	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SA QUADIENT S.A 42 - 46 Avenue Aristide Briand 92220 BAGNEUX					
				SIRET	4 0 2 1 0 3 9 0 7 0 0 0 3 4

B ACTIVITE					
Activités exercées	Fabrication de machines et d'équipements				Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	32 648		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %	
			PV exonérées art. 238quindecies		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
--	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 quinquies C), cocher la case					
2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					

G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAP					

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
– du prestataire :			
– du comptable :			
– du conseil :			
– du CGA ou du viseur conventionné :			
– N° d'agrément :			

DocuSign Envelope ID: 2694F7DB-D2DF-4EFB-BB75-1C418D0B5D56

(art. 223 du Code général des impôts)

LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2022

SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE

H

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

I

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8

J

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %		à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	COSTE FRANCOIS DIRECTEUR STRATEGIE INDUSTRIELLE				5 AVENUE DES TOURELLES 94490 ORMESSON SUR MARNE				
2	RENOUX REMI DIR ACHATS				33 RUE DU DOCTEUR LOUIS BABIN 91290 ARPAJON				
3	CHERIQI KHOULOUDESSALAM M&A MANAGER				25 RUE PAUL VALERY 75116 PARIS				
4	SALVA FRANCOIS DIR EXPORT				1697 CHEMIN DES MOLAIZES 69480 ANSE				
5	LE GOASTER PERRET GERALDINE RESPONSABLE MARKETING PRODUITS				6 RUE SARASATE 75015 PARIS				
6	PORTAL GILLES DIR INDUSTRIEL				15 RUE AUGUSTE RENOIR 72800 LE LUDE				
7	LEHEUP CHRISTOPHE IPSS CHEF DE SERVICE				12 RUE JULES VERNES 91120 PALAISEAU				
8	MOREL ALAIN RESPONSABLE QUALITE GROUPE				147 ROUTE DES AUGERAI 72220 ST GERVAIS EN BELIN				
9	MALEN NICOLAS DIRECTEUR DES PROGRAMMES				11 RUE DES CORDELIERS 78320 LE MESNIL ST DENIS				
10	CHAQUACHI CHIHEB GP OPERATIONAL MARK MANAGER				21 RUE DES SORBIERS 91460 MARCOUSSIS				
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	149 038	251	3 702		152 992	493		153 485	
2	146 453	241	3 485		150 180	4 027		154 207	
3	144 483				144 483			144 483	
4	136 485	224	3 718		140 429	4 437		144 867	
5	127 318				127 318	858		128 177	
6	126 218	207	4 274		130 700			130 700	
7	120 916				120 916	2 319		123 236	
8	120 354	205			120 560	570		121 131	
9	118 085	194			118 280	2 402		120 683	
10	117 623				117 623	4 081		121 705	
**	1 306 979	1 325	15 181		1 323 486	19 190		1 342 676	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	102 702
Total	102 702

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
– de l'exercice 2022.. (total col. 9 + total col. 10) 10	1 445 379	– de l'exercice 2022.. 10	32 647
– de l'exercice précédent 10	1 438 186	– de l'exercice précédent 10	(3 417 069)
Nom et qualité du signataire MR LE JAOUDOUR Thierry À Bagneux , le 21032022			
Président Directeur Général Signature ,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE
440736080 IS1

Au titre de l'année N

31/01/2022

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)	

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

RÉGIME FISCAL DES GROUPEMENTS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2022

Dénomination de la société : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE

N° SIRET : 44073608000035

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01022021 au : 31012022

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	5 167 027
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	5 167 027
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	114 229
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	5 020 150
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	5 134 380
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	32 647	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	32 647	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01022021 au : 31012022

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5 3 752 796
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis	) M5ter
Déficits imputés		J9
Déficits reportables		M6 3 752 796
Déficits nés au titre de l'exercice		H8
Total des déficits restant à reporter		H9 3 752 796

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)			
	N - 2			(2)			
	N - 3			(2)			
	N - 4			(2)			
	N - 5			(2)			
	N - 6			(2)			
	N - 7			(2)			
	N - 8			(2)			
	N - 9			(2)			
	N - 10			(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.
(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93500 PANTIN
SIRET Société intégrée : 44073608000035 Exercice du : 01022021 au : 31012022

A - RÉSULTAT					Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				CA	32 647		CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)				CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)							CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)				CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)				CH			CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe				CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)				CM			CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes				DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)				CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)				CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe				CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées				CU					
Autres régularisations (à détailler)				CV			CW		
TOTAL				CX	32 647		CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)				CZ	32 647		DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6) , 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)		B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
SIRET Société intégrée : 44073608000035 8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01022021 au : 31012022

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions																		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA				FB																
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD				FE																
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe										FZ																
Autres régularisations (à détailler)						FG				FH																
TOTAL						FK				FL																
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK						FM				FN																
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME			Cessions d'immobilisations																							
			Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions																	
			Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)													
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe			GB				F2				F3				GF				F4				F5			
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)											F6				GG				F7				F8			
Autres régularisations (à détailler)			GC				F9				G1				GH				G2				G3			
Sous total			GD				G4				G5				GI				G6				G7			
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %			GE												GJ											
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %							E8												E6							
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %											E7												E5			

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE

N° SIRET : 44073608000035

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01022021 au : 31012022

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1				
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2				
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3				
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4				
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5				
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6			32 647	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7				
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8				
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9				
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10				
Réévaluations libres	11				
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12				
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13			32 647	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

QUADIENT INDUSTRIE France
SA au capital de 22 000 000 euros
Siège Social : 42-46 Avenue Aristide Briand, 92220 Bagneux
RCS Nanterre 440 736 080

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (ANNUELLE)
DU 8 JUILLET 2021**

L'an 2022,
Le 8 juillet,
A 15H00,

Les actionnaires de la société Quadient Industrie SA, société anonyme au capital de 22.000.000 euros dont le siège social se situe 42-46, avenue Aristide Briand, 92220 Bagneux, dûment immatriculée auprès du greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro 440 736 080, se sont réunis, sur convocation du Conseil d'administration en date du 21 juin 2022, en assemblée générale ordinaire (annuelle) par vidéoconférence.

Sont présents (par vidéoconférence) ou représentés

- Monsieur Thierry Le Jaoudour, actionnaire, Président du Conseil d'administration et Directeur Général,
- Monsieur Brandon Batt, actionnaire, pouvoir au Président
- Monsieur Jeff Crouse, actionnaire, pouvoir au Président
- Quadient Technologies France, actionnaire, représentée par Monsieur Thierry le Jaoudour.

Participent également à la réunion

- Monsieur Guillaume Guenier, représentant du comité social et économique,
- Monsieur Romuald Maudet, représentant du comité social et économique,
- Monsieur David Delpech, CFO Supply Chain
- Monsieur Laurent du Passage, actionnaire,
- Madame Ralitza Vaiter, General Counsel Europe/International Operations

Sont absents et excusés

- Quadient SA, actionnaire,
- Madame Laetitia Caraes, représentant du comité social et économique,
- Monsieur Erick Ledru, représentant du comité social et économique.

La société Ernst & Young et Autres, représentée par Monsieur Eumery Diop, commissaire aux comptes de la Société, dûment convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 21 juin 2022, assiste à la réunion.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry Le Jaoudour.

Les fonctions de scrutateur sont assurées par la société Quadient Technologies France, dûment représentée par Monsieur Thierry Le Jaoudour.

Madame Ralitza Vaiter est désignée comme Secrétaire par le bureau de l'assemblée.

Le bureau étant ainsi composé, le Président constate que, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions composant le capital social.

L'assemblée générale étant ainsi régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ainsi qu'au représentant du Comité Social et Economique ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes sous la forme recommandée avec demande d'avis de réception ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration avec le tableau des résultats de la société Quadient Industrie France au cours des cinq derniers exercices,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- le rapport général du cabinet Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) arrêtés au 31 janvier 2022 ;
- les statuts modifiés.

Le président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R 225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 dudit code, ainsi que la liste des actionnaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du bilan et des comptes sociaux ;
- Affectation du résultat et distribution sur le bénéfice distribuable ;
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

Aucun actionnaire ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 janvier 2022, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion et les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 janvier 2022 (compte de résultats, bilan et annexes) tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolutions, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de répartir de la manière suivante la perte de **(114 229)**, à savoir

Perte comptable	-114 229 euros
Ajout du déficit de l'exercice au compte de report à nouveau	0 euro
Dotation à la réserve légale	Maximum atteint
Solde	-114 229 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau	-5 793 242 euros
Soit un report à nouveau	-5 907 471 euros
Dividendes	0 euros
Soit un montant de 0 euros par action	
Solde au report à nouveau	-5 907 471 euros

L'Assemblée Générale prend donc acte qu'il sera versé aucun dividende.

Cette résolutions, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate, conformément à la loi, que les dividendes distribués par action au titre des trois exercices précédents ont été les suivants.

	2018	2019	2020
Nombre d'actions rémunérées	1 375 000	1 375 000	1 375 000
Valeur nominale par action	16 €	16 €	16 €
Dividende distribué	0 €	0 €	0 €

Cette résolutions, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions ou opérations visées à l'article L225-38 du code de commerce, déclare en approuver les termes.

Cette résolutions, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolutions, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Soumis à signature électronique le 8 juillet 2022 au moyen du procédé de signature électronique « DocuSign® », conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil.

DocuSigned by:

1A9C15644E364D7...

Le Président
Monsieur Thierry Le Jaoudour

DocuSigned by:

61BFFB6E9F874D4...

Le Secrétaire
Madame Ralitza Vaiter

DocuSigned by:

1A9C15644E364D7...

Quadient Technologies France
Représentée par M. Thierry Le Jaoudour
Scrutateur

QUADIENT INDUSTRIE FRANCE
Société anonyme au capital de 22 000 000 euros
Siège Social : 42-46 avenue Aristide Briand
RCS Nanterre 440 736 080

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 JANVIER 2022**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société, Quadient Industrie France SA (ci-après la « Société ») durant l'exercice clos le 31 janvier 2022 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Pour notre part, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport sont annexés, conformément à l'article R 225-102 du code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices ainsi qu'une annexe contenant des informations sociales, environnementales et sociétales.

1- ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/01/2022 - L 232-I, II et V

L'année 2021 a été fortement marquée par la continuation de pandémie de COVID-19. La pandémie a eu un nouvel impact sur la disponibilité et le prix des moyens de transports et des composants. Dans ce contexte, notre priorité a été d'assurer la santé de nos employés en maintenant les mesures de prévention nécessaires et de tout mettre en œuvre pour servir nos clients.

Le chiffre d'affaires a ainsi augmenté de ~10% par rapport à 2020.

Malgré cette pandémie, grâce à la mobilisation de tous, des projets majeurs ont cependant bien progressé :

- Vente du site de production de Drachten et mise en place d'un contrat OEM avec le repreneur,
- Vente de l'activité APS (produits CVP).
- Lancement du projet de transfert de l'activité DS de Drachten vers d'autres sites industriels,
- Mise en place d'une activité 'customisation' au Lude,
- Extension du programme 'Responsible Manufacturing' aux USA (produits remanufacturés),
- Travail sur la certification ISO 14001,

2- PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE L 232-I, II et V

Un contrôle de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes a débuté en février 2019 et n'a pas encore fait l'objet d'une conclusion à ce jour.

3- PERSPECTIVES 2022

Après la crise liée au COVID nous anticipons une croissance d'activité pour MRS et une forte évolution des placements des parcel Lockers en Europe.

En ligne avec nos orientations stratégiques les équipes seront impliquées dans de multiples projets majeurs :

- Continuation du transfert de la customisation des Mises sous pli DS-64/75 sur Le Lude,
- Déploiement du projet de transfert de la production des DS de Drachten vers d'autres sites industriels,
- Adaptation de notre panel de fournisseurs OEM en ligne avec l'évolution de notre stratégie industrielle,
- Poursuite du déploiement de notre gamme de machine à Affranchir IX,

4- EVENEMENTS PARTICULIERS INTERVENUS POST CLOTURE L 232-I, II et V

Néant

5- ANALYSE DES COMPTES L225-100

5.1 - Compte de résultat

Les produits d'exploitation s'élèvent à 84 344 k€, en augmentation de 13 863 k€ par rapport à 2020.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 82 264 k€, en augmentation de 10 803k€ par rapport à 2020.

Parmi ces dernières, les principales variations de charges d'exploitation concernent :

Les achats de matières: Augmentation de 5 012 k€ liée principalement à la baisse d'activité sur 2021.

Les autres achats et charges externes : Augmentation de 9 103 K€ par rapport à 2020.

Les impôts et taxes : baisse de 712 k€ par rapport à 2020.

Les frais de personnel : diminution de 710 k€ par rapport à 2020

Dotations aux amortissements et provisions : augmentation de 514 k€ par rapport à 2020

Le résultat financier baisse de 50 K€ par rapport à 2020, principalement à cause des différences de change.

Le résultat exceptionnel, quant à lui, augmente de 524 k€ du fait de la variation des charges liées aux départs de collaborateurs.

Le résultat net de la société est déficitaire de 114 K€ après l'application de la provision pour participation de 1 406 K€ et de l'IS pour 9K€.

5.2 - Bilan

A l'actif :

Au niveau du bilan actif on constate :

- Une diminution de l'actif immobilisé (valeur nette) de : - 1 879 K€
se décomposant de la façon suivante :
- Σ immobilisations incorporelles : -3 653 K€
- Σ immobilisations corporelles : + 1 774 K€
- Σ immobilisations financières : 0 K€

Par ailleurs, les immobilisations incorporelles et corporelles en valeur brute (investissement de l'exercice) se répartissent de la façon suivante :

- Immobilisations incorporelles : 561 k€
- Logiciels
- Immobilisations corporelles :
 - Installations et agencements 64 k€
 - Matériel et outillages 208 k€
 - Informatique 704 k€
 - Immobilisations corporelles en cours 3 914 k€
- Une augmentation des stocks (valeur nette) de : +2 621 K€
- Une augmentation des comptes clients de : + 608 K€
- Une augmentation des avances et acomptes de : +416 K€
- Une diminution des autres créances de : +5 308 K€

Au passif :

Le passif enregistre :

- Une diminution des provisions pour risques et charges de : -778 K€
Liée à la baisse des provisions IDR et MDT pour 838 k€ et 43 k€,
et l'augmentation de la provision pour litige de 104 k€.
- Une diminution des dettes financières due principalement aux comptes courants de trésorerie pour -421 k€, courants bloqués -875 k€ -1 297 K€
- Une augmentation des dettes fournisseurs : + 8 652 K€
- Une augmentation des dettes fiscales et sociales : +600 K€
- Une diminution des autres dettes : -49 K€
- Une variation des capitaux propres s'expliquant par la variation du résultat par rapport à 2020 : 2 588 K€
au report à nouveau -2 702 K€
et à l'écart actuariel +380 K€

6- RISQUES et INFORMATION RELATIVE A L'ECHEANCE DES DETTES FOURNISSEURS ET CLIENTS - L441-2 et suivants du Code de commerce

Il n'existe aucun risque sur les actions composant le capital de la Société.

Conformément aux dispositions art L441-6 du Code de commerce, nous vous informons des délais de paiements de nos fournisseurs et de nos clients.

Les créances clients qui figurent dans les comptes de la Société sont des créances avec les entités du groupe Quadient et, notamment pour la majorité, avec Quadient International Supply Limited et sont payables à 60 jours.

En ce qui concerne les fournisseurs, l'échéancier des dettes fournisseurs en K€ est le suivant :

Article D 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Echus	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
A) Tranche de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	27	263	26	18	71
Montant des factures concernées en K€ TTC	1,103	1,611	594	24	968
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	1.63%	2.39%	0.88%	0.04%	1.43%
B) Factures exclues du A) et relatives à des dettes non comptabilisées					
Nombre de factures	N/A				
Exclues					
Montant total des factures exclues	N/A				
c) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L.441-6 ou					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	le calcul des retards de paiements est fait avec les délais contractuels définis avec chaque fournisseur				

7- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L233-6 du Code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient aucune filiale ni participation.

8- PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL SOCIAL L225-102

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

9- DEPENSES ET FRAIS GENERAUX NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT – DEPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice comprennent un total de 5 134 380 € de charges non déductibles fiscalement.

10- SITUATION DE L'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L225-100-2 du code du commerce, la situation de l'endettement de la Société se présente comme suit :

- Concours bancaires (solde créditeur de banque) : **374 €**

11- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLOS :

Au présent rapport est joint le tableau prévu à l'Article R 225-102 du Code de commerce et faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

12- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé de répartir le résultat de notre Société de la manière suivante :

Il résulte des comptes que nous vous avons présentés que, compte tenu de l'impôt sur les bénéfices, le résultat s'élève à – 114 229 €.

Cette perte augmentée du report à nouveau débiteur de l'exercice précédent soit 5 793 242 € reste négatif et ne permet ni la distribution d'un dividende ni la dotation à la réserve légale au titre de l'exercice 2021.

Conformément aux dispositions légales, nous rappelons ci-dessous le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions rémunérées	1 375 000	1 375 000	1 375 000	1 375 000
Valeur nominale par action	16 €	16 €	16 €	16 €
Dividende distribué	0 €	0 €	0 €	0 €

13- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. Mandat et fonctions des administrateurs

Vous trouverez en pièces jointes les mandats et fonctions de Messieurs Thierry Le Jaoudour, Laurent du Passage, Jeff Crouze et Brandon Batt ainsi que Jean-François Labadie et Christelle Villadary. Ces derniers ont respectivement quitté la Société le 2 mars 2021 et 1^{er} avril 2021.

B. Conventions règlementées

Il n'existe aucune convention passée entre la Société et un de ses mandataires sociaux ou un actionnaire possédant plus de 10% du capital relevant de l'article L225-38 du code de commerce.

C. Délégation au conseil dans le domaine des augmentations de capital

En application des articles L225-129-1 et L225-129-2 du code du commerce, aucune délégation n'a été accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

D. Mode d'exercice de la direction générale

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. La direction générale est exercée par le Directeur général qui est aussi Président du conseil d'administration, à savoir Monsieur Thierry Le Jaoudour.

DocuSigned by: **Président du Conseil d'Administration**
Le Jaoudour, Thierry
1A9C15644E364D7...
Le Conseil d'Administration

**Mandats des administrateurs
Au cours de l'exercice écoulé
31/01/2022**

Christelle Villadary, administratrice (a quitté la Société le 1^{er} avril 2021)

Quadient Technologie France SA, administratrice
Quadient Shipping SA, administratrice
Quadient Technologies Holdings Ltd, director
Quadient Technologies Ltd, director
Quadient International Supply Ltd, director

Jean-François Labadie, administrateur (a quitté la Société le 2 mars 2021)

Quadient France SA
Quadient Finance France SAS
Quadient Technologie France SA
Quadient Shipping SA
Quadient Ireland Ltd
Quadient Finance (Ireland) Ltd
Quadient International Supply Ltd
Quadient Technology Holdings Ltd
Quadient Ltd
Quadient Finance Ltd
Quadient Nv
Quadient Holding Netherlands Bv
Quadient Hong-Kong
Quadient Supply Hong-Kong
Quadient Danmark As
Quadient Finance Norge AS
Quadient Norge AS
Quadient Sverige AB
Quadient Finance Sweden AB
Quadient Finland Oy
Quadient Group AG

Thierry Le Jaoudour

Quadient Technologie France SA
Quadient Supply Hong Kong Ltd
Quadient Technologies Hong Kong Ltd
Quadient Holdings Netherlands BV
Quadient Technologies Netherlands BV
Quadient International Supply
Quadient Technologies UK
Quadient Technologies Holdings UK

Brandon Batt

Quadient Technologie France SA
Quadient Canada Ltd
Quadient Leasing Canada Ltd
Beamworks Solutions, Inc
Quadient CXM AG
Cesar Holdings USA, Inc
YayPay, Inc.

Jeff Crouse

Quadient Technologie France SA

Laurent du Passage

Quadient Shipping SA
Quadient Finance France SAS
Quadient Technologie France SA
Quadient CXM France SASU
Quadient CXM Australia
Neopost Shipping Holdings Pty Ltd.
Neopost Holdings Pty Ltd
Quadient Finance Australia Pty Ltd
Quadient Belgium NV
Quadient Canada Ltd
Quadient CXM Canada Ltd
Quadient Leasing Canada Ltd
Beamworks Solutions, Inc
Quadient Danmark A/S
Quadient CXM Denmark ApS
Quadient Finland Oy
Quadient Finland Finance Oy
Quadient Germany GmbH & Co KG
Quadient Holding Germany GmbH
Rena GmbH
Quadient CXM Germany GmbH
Quadient DOPiX Germany GmbH
Quadient CXM Hungary Kft
Quadient Ireland Ltd
Quadient Finance Ireland Ltd
Neotouch Cloud Solutions Dac (JV)
Quadient Global Services Ltd
Quadient Holdings Netherlands BV
Quadient Technologies Netherlands BV
Quadient Finance Norge AS
Quadient Norge AS
Quadient Singapore Pte Ltd
Quadient Software Spain S.A.
Quadient Sverige AB
Quadient Finance Sverige AB
Quadient CXM AG
Quadient CXM Switzerland AG
Quadient Holdings UK Ltd
Quadient UK Ltd
Quadient Finance Ltd
Quadient Data UK Ltd
Quadient UK Ltd
Data Capture Solutions Ltd
Quadient Holdings USA, Inc.
Quadient Finance USA, Inc.
Mailroom Solutions, Inc.
Quadient CXM USA, Inc.
Cesar Holdings USA, Inc
YayPay, Inc.



Quadiant Industrie France

Exercice clos le 31 janvier 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Quadient Industrie France

Exercice clos le 31 janvier 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Quadient Industrie France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Quadient Industrie France relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur la note III « Engagements en matière d'avantages post-emploi » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne l'impact de la modification de la recommandation ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

May Kassis-Morin

Désignation de l'entreprise : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 42 avenue Aristide Briand 92220 Bagneux		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 4 0 7 3 6 0 8 0 0 0 3 5			Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31012022	N-1 31012021				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 210 093	2 164 135	45 957
		Fonds commercial (1)	AH	AI	9 146		9 146
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	28 896 310	24 242 908	4 653 401
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	100 846		100 846
		Constructions	AP	AQ	12 335 682	9 777 594	2 558 087
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	26 238 510	25 743 617	494 893
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 686 391	7 217 058	1 469 332
		Immobilisations en cours	AV	AW	3 200 279		3 200 279
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	14 565		14 565
TOTAL (II)		BJ	BK	81 691 826	69 145 315	12 546 510	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	7 644 216	1 280 198	6 364 018
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ	783 002	140 723	642 279
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	392 712	89 453	303 259
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	432 719		432 719
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	5 366 927		5 366 927
		Autres créances (3)	BZ	CA	28 833 079		28 833 079
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	75 506		75 506	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 486 040		6 486 040	
	TOTAL (III)	CJ	CK	50 014 204	1 510 374	48 503 830	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	131 706 031	70 655 689	61 050 341	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 22 000 000.....)			DA	22 000 000	22 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK (380 437))			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 173 851	2 173 851
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	380 437	
	Report à nouveau			DH	(5 793 242)	(3 090 947)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(114 229)	(2 702 294)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	18 646 816	18 380 608
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	747 960	644 176
	Provisions pour charges			DQ	3 837 091	4 718 472
	TOTAL (III)			DR	4 585 052	5 362 649
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	374	833
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	4 526 479	5 401 602
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	26 433 968	17 781 680
	Dettes fiscales et sociales			DY	6 711 809	6 111 707
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		657
	Autres dettes			EA	145 841	616 056
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	37 818 472	29 912 538	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	61 050 341	53 655 797	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	34 627 647	25 746 699
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	374	833	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	22 075 136	FE	655 396	FF	22 730 533	19 694 105	
		FG	5 303 790	FH	11 865 753	FI	17 169 544	16 687 446	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	27 378 927	FK	12 521 150	FL	39 900 077	36 381 552	
	Production stockée*				FM	770 200	(276 342)		
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	1 081	1 098		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	43 625 229	34 375 259		
	Autres produits (1) (11)				FQ	47 682	16		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	84 344 271	70 481 585
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	25 417	10 183		
	Variation de stock (marchandises)*				FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	11 755 503	6 743 060		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(2 040 527)	301 349		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	43 062 674	33 959 434		
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 276 864	1 989 219		
	Salaires et traitements*				FY	14 675 475	15 385 755		
	Charges sociales (10)				FZ	6 959 769	6 992 663		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	5 792 885	4 997 141		
					GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	208 287	395 342	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	161 640	256 810		
	Autres charges (12)				GE	385 820	429 353		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	82 263 812	71 460 311
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 080 458	(978 725)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	25 988	39 201	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	71 987	79 344	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	97 975	118 546	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	288 638	313 074	
	Différences négatives de change					GS	116 022	61 948	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	404 660	375 022	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(306 685)	(256 475)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 773 773	(1 235 201)	

Désignation de l'entreprise SA QUADIENT INDUSTRIE FRANCE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	3 200	1 900	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	247 096	1 240 990	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	250 296	1 242 890	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	372 498	1 347 272	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		143 003	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	350 880	750 138	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	723 378	2 240 413	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(473 082)	(997 523)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	1 406 268	469 570	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	8 652		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	84 692 542	71 843 022	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	84 806 772	74 545 317	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(114 229)	(2 702 294)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								IG			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								1J	25 988	39 201	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K	6 822	5 341	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX			
	(9)	Dont transferts de charges								RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								RD			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5								A1	42 944 256	33 917 434	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :								A4	337 280	429 334	
		facultatives A6 obligatoires A9											
		Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8											
	joindre en annexe) :												
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N		
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
produits sur cession d elements d actif cedes												3 200	
dotation provision depart										350 880			
charges depart (SDTC)										372 498			
reprises provisions depart												247 096	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	